



## Bien préparer sa rentrée sportive !!

Vous recevrez très bientôt les documents administratifs et les demandes de licence pour la saison 2016-2017. L'envoi clubs devrait arriver avant la mi-juillet dans vos boîtes aux lettres.

Voici quelques astuces pour aborder la rentrée sportive en toute sérénité :

- **La saisie des licences** pour la saison à venir est possible à partir du 1<sup>er</sup> août. Vous pourrez donc déjà renouveler les anciens adhérents, les membres du bureau de votre club, etc.
- **Pensez à bien faire remplir une demande de licence par tous vos licenciés** et pas seulement par les nouveaux adhérents, cela est indispensable pour l'assurance. Dans ce contexte, nous vous rappelons que, sur la demande de licence, **il est impératif de bien faire remplir la partie sur les options d'assurance par l'adhérent.**
- Si vous saisissez vous-même les licences via l'espace FFAA, **pensez également à mettre à jour l'adresse postale du licencié** si celle-ci a changé au cours de l'année, afin qu'il puisse recevoir sans problème sa revue AïkiMag et faciliter nos communications avec lui.
- **N'oubliez pas de régler dès la rentrée la cotisation clubs auprès de votre Ligue et de le notifier dans l'extranet fédéral dans l'espace dédié.** Dans le cas contraire, votre club n'est pas affilié. Il ne profite donc pas d'une couverture en Responsabilité Civile via le contrat fédéral et vos adhérents ne pourront pas s'inscrire aux examens de grade ou encore participer aux Trophées Sport Responsable.

## Grades et passeports sportifs

Suite aux examens de grade de cette saison, les passeports et diplômes des nouveaux titulaires seront envoyés aux Présidents de Ligue dès la validation des examens par la CSDGE début septembre prochain.

### Nouveautés :

- Pour la saison 2016-2017, **les candidats aux examens de grade n'auront plus besoin d'envoyer leur passeport sportif** lors de leur inscription à l'examen : il suffira d'en envoyer une copie et de présenter le passeport le jour de l'examen.
- **Pour toute demande de grade sur dossier, par équivalence et de haut niveau il n'est plus nécessaire non plus d'envoyer le passeport sportif** avec le dossier de demande. Il suffit de l'envoyer au siège fédéral une fois le grade obtenu.
- **Vous n'avez plus besoin de nous envoyer vos photos pour faire établir un carnet de grade** car celui-ci n'est plus requis depuis l'application du nouveau Règlement Particulier de la CSDGE. A partir de la saison prochaine, les grades ne seront plus renseignés dans ce document et nous n'établirons plus de nouveaux carnets.



## Communication avec le siège fédéral

Au cours des derniers mois, et en vue de la rentrée sportive 2016-2017, nous avons révisé certaines procédures dans un but de simplification et de respect de l'environnement.

- **Pour la prise de licences** : Compte tenu du fait que la grande partie des clubs saisissent leurs licences par l'extranet, **il n'est plus nécessaire de remplir un bordereau de versement**. Il suffit d'indiquer le **numéro de transaction** et le **numéro du club** concerné au dos du règlement par chèque ou de nous le notifier par mail pour un règlement par virement.
- **Pour ceux qui ne prennent pas leurs licences par l'extranet**, il vous suffit de nous indiquer votre **numéro de club** avec vos licences papier, ainsi que les coordonnées de la personne à qui nous devons adresser les licences, s'il s'agit d'une autre personne que le correspondant du club.  
Si toutefois vous souhaitez malgré tout **un bordereau de versement**, il est possible d'en télécharger un sur notre site internet [www.aikido.com.fr](http://www.aikido.com.fr) dans la section « [Téléchargement](#) ».
- **Pour toutes démarches administratives** : inscription en formation, bon de commande de matériel promotionnel, inscription en passage de grade, ou autres ... des formulaires existent et sont disponibles sur notre site internet.
- **Pour toute autre demande ou besoin qui ne nécessite pas de formulaire** : demande de licence, déclaration d'accident, attestation ou autres, contactez-nous par mail : [ffaaa@aikido.com.fr](mailto:ffaaa@aikido.com.fr) ou par téléphone au 01 43 48 22 22. Henriette, Cécile, Wilfried ou encore Gilles se feront un plaisir de vous répondre. Pensez juste à vous munir ou préciser votre numéro de club /licence pour un traitement plus rapide de votre demande.

De nombreux documents sont également téléchargeables sur notre site internet dans la section « [Téléchargement](#) ».

## Validité des chèques bancaires

L'article 25 de la loi Sapin 2, voté par le Parlement le mois dernier, réduit la validité des chèques bancaires de 12 à 6 mois. **A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le bénéficiaire du chèque n'aura plus que 6 mois pour l'encaisser.**

Cette mesure impacte directement la gestion de nos clubs, ligues et même la Fédération, dans la prise de licence, l'adhésion de vos licenciés comme l'inscription à des formations, stages, évènements, ect. De nouvelles modalités d'organisation sont donc à envisager pour tous les acteurs de la Fédération.



Plus d'informations :  
[www.aikido.com.fr/Aiki-Haiku-2017](http://www.aikido.com.fr/Aiki-Haiku-2017)